

DÉPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de BRIGNOLES

**Mairie de Régusse**

83630

Téléphone : 04 94 70 16 23

Télécopie : 04 94 70 18 74

**ARRETE TEMPORAIRE
DE CIRCULATION****Le Maire de Régusse,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L2213-5, L 2512-13 et R 2213-1 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande présentée par Monsieur LABAERE Rémy domicilié 1 rue des Moulins et ayant reçu un avis favorable pour réaliser des travaux d'isolation extérieur,

VU la permission de voirie favorable ;

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la rue afin de protéger les piétons.

Arrêté

Article 1^{er} : En raison de la pose d'un échafaudage pour la réalisation de travaux d'isolation extérieur, la circulation sera interdite, au niveau de la rue des Moulins du 5 décembre au 10 décembre 2022.

Article 2^o : Une déviation sera mise en place par la Rue de la Luegue et le chemin des Clouos.

Article 3^o : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise et maintenue en place par Monsieur LABAERE , qui sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents et accidents qui pourraient survenir du fait du stationnement.

Article 4^o : Madame le Maire et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Régusse le 23 novembre 2022.

Le Maire,
Renée JEANNERET



L'Adjoint délégué
Alain FILIPPI